83

# Commission permanente Séance du 29 août 2022



Rapporteur: M. MARTIN

12 - Aménagement et développement des territoires

#### Avis sur l'élaboration de la carte communale de Les Brulais

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents :

Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

## Absents et pouvoirs:

M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Expose:

Le Département d'Ille-et-Vilaine a été sollicité, le 20 mai 2022 par mail, par la commune de Les Brulais dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, sur l'arrêt du projet d'élaboration de la Carte communale (délibération du Conseil municipal en date du 20 mai 2022).

L'avis du Département, détaillé en annexe 1, porte uniquement sur les compétences qui lui incombent notamment les routes départementales, les Espaces naturels sensibles et les itinéraires de randonnée d'intérêt départemental.

Cet avis départemental comporte 6 annexes :

- Annexe 1 : Avis du Département sur la Carte communale de Les Brulais ;
- Annexe 2 : La carte des unités de paysage, commune de Les Brulais ;
- Annexe 3 : La carte des sentiers inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR), commune de Les Brulais ;
- Annexe 4 : La carte des enjeux « biodiversité » Faune, commune de Les Brulais ;
- Annexe 5 : La carte des enjeux « biodiversité » Végétations et milieux naturels, commune de Les Brulais ;
- Annexe 6 : La carte des enjeux « biodiversité » Landes, commune de Les Brulais.

### Décide:

- de prendre en compte les observations sur les enjeux environnementaux dans le cadre de l'élaboration de la carte communale de Les Brulais ;
- d'autoriser le Président à porter cet avis à la connaissance du Maire de Les Brulais.

<b>\</b> /		40	
V	O	æ	-

Pour : 54 Contre : 0 Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID: CP20220631